

REPUBLIQUE FRANCAISE

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA) Caen Presqu'île

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A L'APPROBATION ET A LA SIGNATURE DU PROJET D'INTERET MAJEUR NORMAND (PIM) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CAEN (14 118), D'HEROUILLE SAINT-CLAIR (14 327) ET DE MONDEVILLE (14 437)

Par arrêté en date du 26 septembre 2018, le Préfet du Calvados a décidé l'ouverture d'une enquête préalable à l'approbation et la signature du Projet d'Intérêt Majeur (PIM) Caen Presqu'île. L'enquête sera effectuée sur le territoire des communes de CAEN, MONDEVILLE et HÉROUVILLE SAINT-CLAIR, et supervisée par la société publique locale d'aménagement (SPLA) Caen Presqu'île.

Cette enquête se déroulera du lundi 29 octobre 2018 à 9h00 au vendredi 30 novembre 2018 à 13h00, soit pendant une durée minimale de 30 jours consécutifs.

Le Préfet du Calvados, membre déterminant du PIM et compétent sur l'ensemble du périmètre de celui-ci, la Communauté urbaine de Caen la mer, les communes de CAEN, MONDEVILLE, HÉROUVILLE SAINT-CLAIR, la Région Normandie, le Conseil Départemental du Calvados, l'établissement public foncier de Normandie et la SPLA Caen Presqu'île constituent ensemble le maître d'ouvrage du Projet d'Intérêt Majeur.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de contrat PIM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations formulées par le public lors de l'enquête, ainsi que des conclusions et avis du commissaire enquêteur, sera soumis aux organes délibérants de la Communauté Urbaine Caen-la-Mer, des communes de CAEN, MONDEVILLE, HÉROUVILLE SAINT-CLAIR, de la Région Normandie, du Conseil Départemental du Calvados, de l'établissement public foncier de Normandie et aux membres du comité de pilotage du PIM pour être approuvé.

Le Projet d'Intérêt Majeur approuvé, sera signé par le préfet du Calvados, le président du Conseil régional de Normandie, le directeur de l'établissement public foncier de Normandie, le président du Conseil Départemental du Calvados, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer, les maires de CAEN, HÉROUVILLE SAINT-CLAIR, MONDEVILLE et le directeur général de la SPLA Caen Presqu'île et, par les autres acteurs qui y seront autorisés par délibération de leur organe délibérant.

Les principales caractéristiques du projet :

- 3 ZAC représentant 3 secteurs d'opération sur un périmètre d'environ 85 hectares sur les communes de CAEN, MONDEVILLE et HÉROUVILLE SAINT-CLAIR ;
- 3500 logements attendus pour une population à venir, estimée à 6 980 habitants ;
- 26 750 mètres carrés de surface dédiée aux activités, services et commerces de proximité ;
- Le projet d'intérêt majeur (PIM) engage ses signataires sur un ambitieux programme de transformation du territoire de la presqu'île. Le PIM doit pouvoir s'adapter dans la durée aux mutations environnementales et celles engendrées par le PIM lui-même. Il est donc conçu comme un document « vivant », amendable et évolutif ;
- La durée de réalisation du contrat portant sur le PIM est d'environ une vingtaine d'années et les modalités de sa mise en œuvre et de suivi, ainsi que les conditions de modification, de révision et de résiliation du PIM sont précisées ;
- Le contrat PIM contient une liste de trente-trois « fiches d'actions » (vingt-deux fiches actions prioritaires et onze fiches actions en cours d'élaboration) réparties en onze volets thématiques.

Les coordonnées de la personne représentant les responsables du Projet d'Intérêt Majeur auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Amandine COXAM, chargée d'opérations à la SPLA Caen Presqu'île – 1 avenue du Pays de Caen – B.P. 04 – 14 460 COLOMBELLES – (Tél. : 02.31.35.72.55).

Consultation du dossier d'enquête et rencontres avec le commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête préalable à l'approbation et à la signature du contrat PIM ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés **du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 30 novembre 2018**, aux lieux et heures habituels ci-dessous :

– Sur support papier aux adresses, jours et horaires suivants :

Lieux	Jours et horaires d'ouverture
Communauté urbaine Caen la mer (Siège de l'enquête) : Les Rives de l'Orne, 16 rue Rosa Parks- CS52700, 14 027 CAEN	– du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 – vendredi de 8h30 à 16h30
Mairie de CAEN : Esplanade Jean-Marie Louvel 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00 – vendredi 8h00 à 17h00 – samedi et dimanche de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
Mairie d'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR : place François Mitterrand, 14 200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR	– lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 – samedi de 9h00 à 11h45
Mairie de MONDEVILLE : 5 rue Chapron, 14 120 MONDEVILLE	– lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 – mardi de 12h00 à 18h30
Direction départementale des territoires et de la Mer 10, Boulevard général Vanier CS 75 224 – 14 052 CAEN Cedex 4	– du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – vendredi et veille de jours fériés de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

– Sur le site internet des services de l'État dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/> ;

– Sur le site internet de la SPLA Caen Presqu'île : <http://www.caen-presquile.com> ;

– Par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/959>

– Sur un poste informatique mis à disposition du public à l'hôtel de la communauté urbaine de Caen la Mer.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la direction départementale des territoires et de la mer – service urbanisme et risques.

Recueil des observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

– Dans les registres établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus ;

– Dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/959> ;

– Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Communauté urbaine Caen la mer – Direction de l'urbanisme – 16 rue Rosa Parks CS 15 094 – 14 050 Caen Cedex 4, siège de l'enquête, au plus tard **le vendredi 30 novembre 2018 à 13h00**.

M. Jean-François GRATIEUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Caen.

Il se tiendra à disposition du public pour recevoir des observations écrites ou orales, à l'hôtel de la communauté urbaine Caen la mer et dans les mairies de CAEN, MONDEVILLE ET HÉROUVILLE SAINT-CLAIR, aux jours et heures suivants :

Lieux	Permanences du commissaire enquêteur
Communauté urbaine Caen la Mer (Siège de l'enquête) :	– lundi 29 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête) – vendredi 30 novembre 2018 de 10h00 à 13h00 (Clôture de l'enquête)
Mairie de CAEN :	– jeudi 15 novembre 2018 de 16h00 à 19h00
Mairie de MONDEVILLE :	– mardi 20 novembre 2018 de 15h30 à 18h30
Mairie d'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR :	– samedi 10 novembre 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront consultables sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/959> et dans les registres tenus à disposition du public aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la direction départementale des territoires et de la mer – service urbanisme, risques (SUR) à l'adresse rappelée ci-dessous.

Le commissaire enquêteur fera parvenir, dans le délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions, en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire numérique au format (.pdf) ainsi que l'ensemble des pièces du dossier, à la DDTM du Calvados – Service urbanisme et risques – 10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14 052 Caen Cedex 4.

La DDTM du Calvados transmettra dès leur réception, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et aux communes et à la Communauté Urbaine intéressées, pour que ces documents soient, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle fera également publier ces documents sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados ainsi que sur le site de la société « PREAMBULES SAS » susmentionné.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados fera publier l'avis sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/> et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/959>

La SPLA, personne responsable du projet de contrat PIM, fera publier l'avis d'enquête sur le site <http://www.caen-presquile.com>

La DDTM du Calvados transmettra le rapport, les conclusions et avis à la SPLA, responsable du projet, aux communes intéressées et à la Communauté Urbaine, pour que ces documents soient, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle fera également publier ces documents sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados ainsi que sur le site de registre dématérialisé susmentionné et les tiendra à la disposition du public pendant un an.